



Séance du 11 mars 2026
Délibération n°22-11032026

OBJET : Mise en place d'une convention avec le CDG de la Mayenne pour la mise à disposition d'un ACFI (Agent Chargé de la Fonction d'Inspection)

Monsieur GUIARD Philippe, Vice-président du CIAS, présente au Conseil que l'ACFI est un acteur de prévention qui contribue, via ses fonctions, à l'amélioration des conditions de travail. Ses missions sont complémentaires à celles des autres acteurs de prévention.

L'ACFI intervient au sein de la collectivité pour :

- Contrôler les conditions d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ;
- Proposer à l'autorité territoriale, toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels ;
- Donner un avis sur les règlements les consignes ou tout autre document que l'autorité territoriale envisage d'adopter en matière d'hygiène et de sécurité ;
- Assister, avec voix consultative, aux réunions du CST ;
- Apporter un avis, en cas de désaccord entre l'autorité territoriale et le CST dans la résolution d'un danger grave et imminent.

L'autorité territoriale peut soit désigner un agent de la collectivité ou passer convention avec le CDG pour la mise à disposition d'un ACFI.

La Communauté de Communes et le CIAS adhère au pôle santé au travail et prévention du CDG 53. Dans le cadre de ce contrat le CDG 53 met à disposition un chargé d'inspection dans le domaine de la santé et de sécurité au travail.

Il est proposé d'élargir l'adhésion à la convention portant adhésion au pôle santé au travail et prévention du CDG 53 pour les missions d'inspection en matière de santé et sécurité au travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, **à l'unanimité**, de :

- ⇒ **VALIDER** l'élargissement à l'adhésion de la convention portant adhésion au pôle santé au travail et prévention du CDG 53 pour les missions d'inspection en matière de santé et sécurité au travail.
- ⇒ **AUTORISER** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de suffrages exprimés : 18

Vote :

POUR : 18

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus





Département de la MAYENNE
CIAS DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 11 mars à 20h, le Conseil d'Administration du CIAS du Pays de Craon, légalement convoqué le 19 février 2026, s'est réuni salle du Conseil d'Administration de CRAON, sous la Vice-présidence de Monsieur Philippe GUIARD,

PRESENTS : M CLAVREUL Yannick, Mme DAVID Gisèle, Mme De FARCY De PONFARCY Christine, Mme GARBE Pascale, , M GUIARD Philippe, Mme MANCEAU Laurence, M RESTIF Vincent, M TESSIER Jean-Pierre, M TISON Hervé, Mme BRÉHIN Colette, Mme TRICOT Marina, M PLANCHAIS Raymond, Mme MAHIER Aurélie, Mme DEMENAIIS Marie-Hélène, M BOURDAIS Christophe, Mme EVAIN Christelle, Mme GOHIER Odile, Mme RENAULT Patricia,

EXCUSÉS : M BOURBON Aristide, Mme DESHOMMES Catherine, M GERARD Jean-François, M LANGOUËT Christophe, Mme GUIOUILIER Anaïs, Mme MILCENT Corinne, Mme PAILLARD Anne, Mme SORIEUX Vanessa, M GAUBERT Jean-Eudes